
Infolettre

28 janvier 2021

[Suivez-nous sur facebook](#)

Chers commerçants,

En ce début d'année, nous prenons un moment pour vous offrir nos meilleurs vœux pour 2021. Nous tenons à vous réaffirmer notre engagement à vos côtés et à vous mentionner que nous sommes et demeurerons présents pour vous, n'hésitez donc pas à nous contacter.

Dans cette infolettre, vous trouverez de l'information mise à jour sur certaines mesures d'aide aux commerçants, dont:

1. Aide au loyer - Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)
2. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)
3. Subvention pour des projets visant la commercialisation numérique
4. Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Aide au loyer commercial : mesure - Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

Il s'agit d'une nouvelle version de la mesure d'aide au loyer commercial (AULC). Cette aide ne transite plus par le propriétaire mais vous est maintenant versée directement. Pour en profiter, vous devez déposer votre demande sur le [site suivant](#).

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) - Bonification

Prêt maximal de 60 000\$ pour les entreprises admissibles. Les exigences et les dates limites du CUEC ont été modifiées. Les demandeurs qui ont déjà reçu un prêt de 40 000 \$ peuvent faire une demande dans le cadre de la majoration du programme, qui prévoit un financement supplémentaire de 20 000 \$ pour les entreprises admissibles.

Tous les demandeurs ont jusqu'au 31 mars 2021 pour demander le prêt de 60 000 \$ ou la majoration de 20 000 \$.

[Cliquez ici pour en savoir plus.](#)

Fond entrepreneurial commercial

Pour les commerces de détail, il s'agit d'une subvention pouvant atteindre 25 000\$ pour des initiatives en lien avec le commerce électronique (par exemple, mise en place de page web, stratégie de croissance par les médias sociaux, mise à jour pour rendre transactionnel son site internet, etc.). Ce fonds est administré par PME-MTL. Consultez le [lien suivant](#) pour les conditions et les dépenses admissibles.

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Les commerçants ayant eu recours à cette mesure auprès du réseau PME-MTL pourraient obtenir un pardon de leur prêt jusqu'à un maximum de 100% des frais fixes mensuels admissibles. Consultez le [lien suivant](#).

Ensemble des mesures et programmes

Nous vous invitons aussi à visiter le site web commercemtlnord.ca/covid-19 pour obtenir l'ensemble des informations concernant les programmes et mesures annoncées par les différents paliers gouvernementaux. **Cette page est mise à jour en continu en fonction des nouvelles informations.**

Ligne de soutien aux entreprises de la Ville de Montréal

514-394-1793 de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

Il s'agit d'un résumé de l'information. Pour l'information complète, consulter les pages référées. En cas de disparité entre les informations de cette infolettre et les programmes référés, ce sont les conditions et critères mentionnés sur les pages web qui ont préséance.

Contacts importants

Martin St-Pierre, directeur - développement commercial

PME MTL Est-de-l'Île
Cell. 514-207-2917
Mstpierre@pmemtl.com
[Site internet](#)

Ludovic Ngaroussabaye, commissaire au développement économique

Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises
Cell. 514-243-5895
Ludovic.ngaroussabaye@montreal.ca
[Site internet](#)

Jean-François Gosselin

CDEC Montréal-Nord
Cell. 438-520-7837
info@cdecmtlnord.ca
[Site internet](#)

Noushig Eloyan, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord
Téléphone 514-329-4453 poste 225
noushig.elayan@ccimn.qc.ca
[Site internet](#)
[Facebook](#)

Cette infolettre vous parvient grâce à un partenariat entre les organisations suivantes :

